



Commune de Manonville

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020**

Présents : BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, DOHR Hervé, GUENSER Michel, LEMOY Odile, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine

Excusé : LECOMTE Nicolas

DECISIONS

■ Compte administratif 2019

Le conseil vote le compte administratif 2019, à l'unanimité.

Fonctionnement

- Dépenses	117 798,87
- Recettes	134 781,96
- Excédent	+ 16 983,09
- Excédents antérieurs	+ 57 554,17
- Résultat au 31/12/2019	+ 74 537,26

Investissement

- Dépenses	43 244,10
- Recettes	21 131,64
- Déficit	-22 112,46
- Déficit antérieurs	-3 311,37
- Résultat au 31/12/2019	-25 423,83

Résultat global de l'exercice 2019 : 74 537,26 – 25 423,83 = + 49 113,43

■ Bilan financier de la salle des Chapelines

Charges 4 248,43 €

Produits 4 345,70 €

Le fonctionnement de la salle s'équilibre.

■ Dégâts de la tempête Ciara

Le conseil accepte le devis de 3 948,00 € TTC de l'Entreprise Galland pour la réparation de la toiture du clocher et le devis de 3 904,08 € TTC de l'Entreprise Girod pour le remplacement du radar pédagogique. Ces devis sont envoyés à notre assurance Groupama.

INFORMATIONS

- Pour des raisons de sécurité, des arbres ont été abattus le long de la rue de la Bellevue. Ces arbres restent à façonner. Toute personne intéressée par ce bois, doit déposer une offre à la commune avant le 20 mars 2020 à 19 h 00.
- Le nettoyage des abords du village aura lieu au printemps, la date sera fixée par la nouvelle municipalité.

Manonville le 10 mars 2020

Le Maire,

Patrick THIERY